



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 5 septembre 2022

MISE EN PLACE D'UN POINT D'ACCUEIL NUMÉRIQUE « e-MERAUDE »

**Un accompagnement pour les démarches numériques
relatives aux droits des étrangers**

La préfecture des Alpes-de-Haute-Provence met en place à partir du lundi 5 septembre 2022 un point d'accueil numérique « e-MERAUDE ». Ce nouveau point d'accueil numérique est réservé aux usagers qui doivent régulariser leur droit au séjour en France via le site internet dédié auprès de l'Administration Numérique pour les Étrangers en France (ANEF).

Il s'adresse aux ressortissants étrangers présents en France et rencontrant des difficultés pour effectuer leurs démarches numériques. Le PAN « e-MERAUDE » permet ainsi :

- la mise à disposition d'un ordinateur avec un accès aux sites spécifiques aux téléprocédures relatives aux droits des étrangers
- la possibilité de scanner des documents
- l'accompagnement individuel dans les démarches.

Un médiateur numérique est présent pour guider pas à pas l'utilisateur dans le cadre d'une démarche en ligne. En revanche, aucun interprète sera présent pour assister l'utilisateur dans ses démarches. Il n'intervient à aucun moment dans l'instruction de la demande de titre et ne sera pas en mesure de renseigner l'utilisateur sur l'état d'avancement de sa demande.

A partir de ce PAN « e-MERAUDE », **les usagers pourront réaliser les démarches dématérialisées suivantes :**

- Valider des visas longs
- Demander une autorisation de travail ;
- Demander un changement d'adresse ;
- Demander un duplicata ;
- Demander un titre de séjour « étudiant » ;
- Demander un titre de séjour « passeport talent » ;
- Demander un titre de séjour « visiteur » ;
- Demander un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) ;
- Demander un titre de voyage pour étranger (TVE) ;
- Demander un titre de séjour pour les bénéficiaires de la protection internationale « réfugié » et « protection subsidiaire » et leur famille ;

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex

L'accès au PAN « e-MERAUDE » s'effectue **sur prise de rendez-vous**. Deux modalités de prises de rendez-vous sont proposées :

- Un **formulaire de prise de rendez-vous**, disponible auprès des mairies et des maisons de Services publics, pourra être complété et adressé à :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8 rue du Docteur Romieu
04016 DIGNE LES BAINS

- Une demande de prise de rendez-vous pourra être directement transmise par mail à l'adresse suivante : pref-pan-etrangeurs@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les créneaux de rendez-vous proposés ouvriront à compter du 12 septembre 2022.

Le PAN « e-MERAUDE » s'inscrit dans le programme de dématérialisation des demandes et de l'instruction des titres de séjour pour les étrangers. Il permettra d'accompagner ceux pour lesquels cette modernisation crée des difficultés susceptibles de les empêcher de faire leurs démarches.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex